

CHS-CT départemental du 13 mai 2014

Avis n°1

Le CHS-CT a été saisi le 14 avril par les enseignants (l'équipe pédagogique complète) de l'école La scolarisation de l'élève X, inscrit en CM2, met en danger l'ensemble des élèves de l'école et l'ensemble des enseignants, dégradant considérablement leurs conditions de travail.

Citation d'une partie de leur conclusion : « *L'équipe rencontre des difficultés importantes à gérer les incidents fréquents [...]. Il est arrivé que le médecin scolaire puisse se déplacer dans les moments de crise, mais l'équipe n'a pas de personne ressource pour faire face à ces nombreuses urgences.*

Le danger concerne tous les élèves de l'école, lorsque parfois nous devons répartir les enfants d'une classe pour libérer un adulte.

Nous travaillons chaque jour sous tension, dans un sentiment d'urgence, avec des démarches administratives lourdes (rapports d'incidents, déclarations à l'Autonome de solidarité, déclarations d'accidents...) et de nombreuses réunions (conseils des maîtres et conseils d'école extraordinaires...). En espérant que cette démarche [la saisine du CHS-CT] permettra d'améliorer nos conditions de travail qui sont déplorables à ce jour. »

A ce jour, toutes les solutions possibles ont été mises en oeuvre, ou proposées à la famille, qui les a toutes refusées. En conséquence, le CHS-CT, réuni ce jour (13 mai 2014) préconise la radiation de cet élève des effectifs de l'école ..., et son inscription dans une autre école.

Avis n°2

Dans l'attente, le CHS-CT préconise de renforcer immédiatement l'équipe enseignante par l'affectation d'un enseignant à temps complet à l'école....

Avis du CHSCT départemental réuni le 28 janvier 2014

Lors de la visite du CHSCT de l'Isère à l'école ... le 7 novembre 2013, les enseignants ont signalé que l'utilisation des locaux par des personnels autres les enseignants entraîne des dérangements et des désorganisations des salles de classe et une utilisation importante du matériel de l'école.

Le CHSCT du 3 juin 2013 avait adopté un avis sur la maîtrise de la salle de classe par les enseignants. : « en effet, l'utilisation des salles de classe hors temps scolaire entraînerait, du fait de la nécessité de réorganiser la classe, une perte de temps d'enseignement pour les élèves et un surcroît de travail pour les enseignants ainsi que des risques de dégradation et de disparition du matériel. »

Aussi le CHSCT de l'Isère, réuni le 28 janvier 2014 demande à ce que les salles de classes de l'école ... soient réservées à l'enseignement. De plus nous demandons à ce que cela soit élargi aux autres écoles de Grenoble.

Adoptés à l'unanimité :

2 FSU, 1 FO, 1 CFDT, 1 UNSA